

Madame, Monsieur,

V/réf.

N/réf. MNE

Neyruz FR, janvier 2020

**Demande de subvention pour le placement de votre enfant dans une crèche autre que celle du P'tit Bonheur de Neyruz**

Madame, Monsieur,

Afin d'assurer une équité de traitement pour toutes les familles plaçantes en structures d'accueil de la petite enfance de notre Commune, le Conseil communal de Neyruz a opté pour les solutions suivantes lorsque la crèche du P'tit Bonheur de Neyruz ne peut accueillir momentanément un enfant par manque de place :

- inscription écrite en liste d'attente auprès du P'tit Bonheur et confirmation écrite par ladite crèche que celle-ci est complète ou ne dispose pas de place pour votre demande de placement irrégulier (**document à nous transmettre**) ;
- demande formelle écrite à la Commune de Neyruz par les parents pour une subvention pour un placement dans une autre crèche avec indication du nom/prénom de l'enfant, date de naissance, date du début de placement prévu, nombre de jours de placement par semaine, taux d'activité professionnel de chaque parent et remise d'une copie du dernier avis de taxation ( par courrier ou par mail à l'adresse-mail : [finances@neyruz.ch](mailto:finances@neyruz.ch) ) ;
- demande formelle à la Commune de Neyruz par la crèche de remplacement et établissement d'une convention individuelle de subventionnement (**document à transmettre par la crèche de remplacement**) ;
- sitôt une place libérée au P'tit Bonheur de Neyruz, le placement de l'enfant doit intervenir dans les meilleurs délais dans notre crèche neyruzienne, en tenant compte des délais de dédite des crèches.

Pour le subventionnement communal en rapport avec une demande de convention individuelle de placement, notre prise en charge sera identique au placement d'un enfant à la crèche du P'tit Bonheur de Neyruz.

./.



La différence de coûts sera à charge des parents, soit celle entre le prix de la crèche de remplacement et celle du P'tit Bonheur de Neyruz selon le tarif en vigueur. Ces différences entre les divers coûts sont liées aux structures propres qui ne sont pas identiques entre les différentes crèches.

Pour tout renseignement, veuillez consulter le site internet de la crèche Le P'tit Bonheur de Neyruz <https://leptitbonheur.ch/creche/>, section « La Crèche », rubrique « Documents ».

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez encore souhaiter à ce sujet et vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

**Au nom de la Commune de Neyruz**

La Caissière communale et  
Adjointe de la Responsable administrative :  
Marie-Noëlle Eggertswyler

